

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : saïd Arab

<https://www.cadre21.org/membres/3fdb4396711991f60a5d99b5>

Date d'obtention : 2026-02-13 19:59:17

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1-Rencontre la ou les personnes (victime, témoin, instigateur) qui dénonce la situation de sextage
- 2-Confisquer le cellulaire ou l'appareil qui contient les photos, videos, messages en relation avec le sextage pour le remettre au service de la police.
- 3- Remplir la grille d'évaluation d'incident Sexto
- 4- Rassurer la personne de la confidentialité de la procédure
- 4-Appeler le service de police quand le formulaire Sexto est rempli

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Le sextage peut être un acte impulsif ou un geste posé dans l'intention de nuire à une personne, comme dans un contexte de vengeance, (malveillant)

Il peut concerner des jeunes du même âge, mais aussi impliquer deux ou plusieurs personnes d'âges différents, parfois même des adultes.

Toute dénonciation liée au sextage doit être prise au sérieux. Il est essentiel d'être à l'écoute afin d'obtenir le plus d'informations possible.

Il ne faut jamais consulter le contenu de sextage, car cela est interdit par la loi.

Même si la situation ne correspond pas à de la pornographie juvénile (ex. : autoportrait), l'intervention doit tout de même être poursuivie, en respectant le règlement de l'école. dans ce cas le protocole Sexto ne s'applique pas.

Toutes les informations recueillies doivent rester confidentielles.

Les situations qui surviennent à l'extérieur du milieu scolaire doivent être référées au service de police, qui prendra en charge l'intervention.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

L'étape la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto, ;a mon avis consiste à établir un climat de confiance avec la victime ou le dénonciateur qui peut parfois être l'instigateur, afin que la personne se sente à l'aise de nous faire confiance et de fournir des informations exactes.

Ne pas faire la morale ni de jugement, donc, il faut rassurer la personne de la confidentialité des informations recueillis(même l'intervenant n'a pas le droit de visualiser ou de vérifier le cellulaire ou tablette.